

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS

COMMISSION DES ÉTUDES

PROCÈS-VERBAL de la deux cent soixante-treizième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 2 avril 2009 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

Confirmé le 15 mai 2009

Procès-verbal de la deux cent soixante-treizième réunion de la commission des études de l'Université du Québec en Outaouais tenue le jeudi 2 avril 2009 à 11 h 45, au pavillon Alexandre-Taché, au 283, boulevard Alexandre-Taché à Gatineau, à la salle Jean-R.-Messier, local E-2300.

<u>MEMBRES :</u>	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
AZZOUZI, Fouzia Étudiante – Baccalauréat en traduction et en rédaction	X	
BABINEAU, Patrice Chargé de cours – Département des sciences administratives	X	
CADIEUX, Samuel Étudiant – Baccalauréat avec majeure en communication		X
DAVILA-GOMEZ, Ana-Maria Professeure – Département des sciences administratives	X	
DELISLE, Frédérique Étudiante – Maîtrise en gestion de projet		X
DJAMA SAMATAR, Fatma Étudiante – Baccalauréat en sciences comptables		X
DUBÉ, Denis Vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	X	
GÉRIN, Marie Chargée de cours – Département de psychoéducation et de psychologie	X	
HURTUBISE, Denis Doyen des études	X	
LANARIS, Catherine Directrice – Module de l'éducation	X	
LOGRIPPO, Luigi Professeur – Responsable des programmes de deuxième cycle en sciences et technologies de l'information	X	
MANSEAU, André Doyen de la recherche	X	
MARTIN, Thibault Professeur – Responsable du programme de deuxième cycle en développement régional		X
PÉRODEAU, Guilhème Directrice – Module de la psychologie		X

	<u>PRÉSENT</u>	<u>ABSENT</u>
SAINT-MACARY, Jan Professeur – Département des sciences administratives	X	
VAILLANCOURT, Jean Recteur	X	
ZERHOUNI, Bouchra Étudiante – Baccalauréat en informatique		X
<u>SECRÉTAIRE :</u>		
MAURICE, Luc Secrétaire général	X	

Le président de la commission des études, monsieur Jean Vaillancourt, constate le quorum et déclare l'assemblée ouverte à 12 h 05.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Procès-verbal de la deux cent soixante-douzième réunion du 19 février 2009
 - 2.1 Adoption
 - 2.2 Affaires en découlant
- 3.- Évaluation du programme de certificat en animation (4156)
- 4.- Création d'un programme court de troisième cycle en gestion de projet
- 5.- Création d'un programme court de deuxième cycle en technopédagogie
- 6.- Avis au conseil d'administration relativement à l'adoption d'un protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en matière de coopération et de collaboration
- 7.- Ouverture des admissions au cheminement coopératif de la maîtrise en gestion de projet aux trimestres d'hiver
- 8.- Nomination de membres de la sous-commission de la formation des maîtres
- 9.- Ajout de cours optionnels à certaines majeures et mineures en sciences sociales
- 10.- Modification du certificat en communication publique (4496)
- 11.- Modification à la mineure en développement international (8541)
- 12.- Projet de création d'un certificat en psychologie
- 13.- Avis au conseil d'administration relativement à un protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique
- 14.- Période d'information et questions
- 15.- Dépôt de document
 - 15.1 Lettre des directions de module au doyen des études
- 16.- Prochaine assemblée (7 mai 2009)
- 17.- Levée de l'assemblée

2.- Procès-verbal de la deux cent soixante douzième réunion

2.1 Adoption

Sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la deux cent soixante-douzième réunion, et ce, tel que présenté.

2.2 Affaires en découlant

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche confirme que le conseil d'administration a approuvé le protocole d'entente avec l'Université McGill, laquelle sera invitée à son tour, à le ratifier. Rappelant les enjeux financiers importants que représente l'organisation des stages en science de la santé à l'Université, il mentionne qu'une analyse des coûts associés à l'offre de cette formation est présentement en cours et que le projet sera soumis au conseil d'administration lorsque l'ensemble des informations auront été recueillies.

Il informe que le processus de dotation du poste de doyen/doyenne de la formation continue et des partenariats est sur le point de prendre fin et se dit confiant que le processus actuel s'avère concluant quant au choix d'un candidat.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le doyen des études font le point sur les actions prises à la suite de l'adoption de la révision du plan de mise en œuvre de la politique linguistique.

Considérant les absences répétées et non-motivées d'un membre étudiant de la commission des études, monsieur Samuel Cadieux, la commission mandate le secrétaire général pour vérifier l'intérêt de ce membre à poursuivre son mandat et, dans le cas contraire, à l'inviter à lui signifier un avis de démission.

3.- Évaluation du programme de certificat en animation (4156)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le dossier d'évaluation du programme de certificat en animation (4156).

Dans le cadre de l'évaluation périodique des programmes de l'Université du Québec en Outaouais, un comité d'auto-évaluation a été mis sur pied et a procédé à l'évaluation de ce programme conformément à la Politique concernant l'évaluation des programmes à l'Université.

La sous-commission des études, qui agit à titre de comité institutionnel en matière d'évaluation de programme, a accepté ce rapport d'évaluation lors de sa réunion du 13 mars 2009.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Luigi Logrippio, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1926 concernant l'évaluation du programme de certificat en animation (4156), laquelle est jointe en appendice.

4.- Création d'un programme court de troisième cycle en gestion de projet

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'un programme court de troisième cycle en gestion de projet.

Depuis plusieurs années la gestion de projet et la gestion par projet s'imposent de plus en plus comme le mode de gestion privilégié dans de nombreux secteurs de la vie économique, publics ou privés. La croissance phénoménale des effectifs du *Project Management Institute* (PMI), association mondiale des gestionnaires de projet, et de son titre professionnel, le *Project Management Professional* (PMP), et l'explosion des formations dans le domaine, en sont le meilleur témoignage.

L'UQO intervient dans cette discipline depuis 1978 grâce, notamment, à l'offre de programmes de deuxième cycle. L'UQO, qui a dans le passé satisfait les besoins des organisations confrontées au changement constant de leur environnement économique et social et aux besoins d'une main-d'œuvre capable de s'adapter à cet environnement dynamique, se trouve bien positionnée pour offrir un programme court de troisième cycle qui viendrait, en quelque sorte, bonifier l'offre actuelle au deuxième cycle et offrir à la clientèle étudiante une formation avancée dans un domaine en plein développement. D'autant plus qu'une formation de troisième cycle spécifiquement en gestion de projet

est actuellement inexistante au Québec. Assurément, l'Université ferait preuve d'innovation et de leadership dans une discipline qui ne s'est pas encore pleinement déployée aux cycles supérieurs.

Le programme propose à la clientèle étudiante des séminaires de connaissances avancées en gestion, en épistémologie et méthodes de recherche, le tout dans un cheminement comportant 18 crédits.

Des modifications, avec lesquelles tous les membres se disent en accord, sont effectuées en séance aux paragraphes 9.2.1, 9.2.3 et 9.2.4 du document, de même qu'aux tableaux des pages 58 et suivantes.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1927 concernant le projet de création d'un programme court de 3^e cycle en gestion de projet, tel que modifié en séance, laquelle est jointe en appendice.

5.- **Création d'un programme court de deuxième cycle en technopédagogie**

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard au projet de création d'un programme court de deuxième cycle en technopédagogie.

Dans une société où la technologie est omniprésente, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) a intégré une composante technologique dans tous ses programmes. Les élèves de tous les niveaux doivent maintenant être formés pour utiliser les technologies. Malheureusement, pour la très grande majorité des enseignants déjà en emploi, le développement de leurs compétences technopédagogiques n'était pas à l'ordre du jour lors de leur formation initiale puisque ce domaine en était à ces premiers balbutiements.

Offert directement dans les milieux scolaires, le programme court de 2^e cycle en technopédagogie s'adresse aux enseignants en exercice qui désirent disposer d'une vue d'ensemble des possibilités que les technologies de l'information et des communications offrent sur les plans pédagogique et didactique afin de pouvoir utiliser les TIC dans le cadre de leur enseignement, que ce soit au préscolaire, au primaire ou au secondaire.

Le présent dossier tient compte des recommandations que la sous-commission des études a formulées à l'égard du projet de programme à sa réunion du 30 janvier 2009 et à celle du 13 mars 2009. Le dossier présente de nouveaux descriptifs de cours qui montrent clairement que ce programme se loge au 2^e cycle et répond aux interrogations quant aux conditions d'admission et à la pertinence d'offrir cette formation en milieu scolaire.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1928 concernant le projet de création d'un programme court de 2^e cycle en technopédagogie, laquelle est jointe en appendice.

6.- **Avis au Conseil d'administration relativement à l'adoption d'un protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en matière de coopération et de collaboration**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études le projet de protocole d'entente entre l'Université et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec, en matière de coopération et de collaboration.

Depuis plusieurs mois, des discussions bilatérales ont eu lieu, dans le but de favoriser la coopération et la collaboration entre les deux institutions en diverses matières scolaires et culturelles. Ceci inclut la mise sur pied de projets éducatifs favorisant l'accès des étudiants de chaque institution aux ressources de son vis-à-vis.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1929 concernant l'adoption du protocole d'entente entre l'Université du Québec en Outaouais et le Conservatoire de musique et d'art dramatique du Québec en matière de coopération et de collaboration, laquelle est jointe en appendice.

7.- **Ouverture des admissions au cheminement coopératif de la maîtrise en gestion de projet aux trimestres d'hiver**

Le doyen des études rappelle qu'au moment de la création du cheminement coopératif de la maîtrise en gestion de projet, il était prévu que les étudiants inscrits à celui-ci évolueraient dans une cohorte distincte, en raison du nombre d'années d'expérience requis pour l'admission à ce cheminement, inférieur à celui qui était requis pour la majorité des programmes de cycles supérieurs en gestion de projet. En conséquence, l'ouverture des admissions fut restreinte aux trimestres d'automne.

Or, dans les faits, les étudiants de tous les programmes en gestion de projet ont, au cours des dernières années, pris part aux mêmes activités, sans que cela ne cause de difficultés apparentes. En conséquence, et à la demande du comité des programmes de cycles supérieurs en gestion de projet, la commission des études recommandait au conseil d'administration, lors de sa réunion du 19 février 2009, l'abolition des conditions d'admission relatives à l'expérience professionnelle. Dès lors, la nécessité d'une cohorte séparée faite d'étudiants du programme coopératif, et la restriction des admissions au trimestre d'automne, sont maintenant obsolètes. En conséquence, le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études une modification aux modalités de l'admission au cheminement coopératif de la maîtrise en gestion de projet.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Ana-Maria Davila-Gomez, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1930 concernant l'ouverture des admissions au cheminement coopératif de la maîtrise en gestion de projet aux trimestres d'hiver, laquelle est jointe en appendice.

8.- **Nomination de membres de la sous-commission de la formation des maîtres**

En raison de vacances à divers sièges à la sous-commission de la formation des maîtres, la commission des études est invitée à approuver quatre candidatures de personnes appelées à siéger à cette instance.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise appuyée par madame Catherine Lanaris, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1931 concernant la nomination de membres de la sous-commission de la formation des maîtres, laquelle est jointe en appendice.

9.- **Ajout de cours optionnels à certaines majeures et mineures en sciences sociales**

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études l'ajout de cours optionnels à certaines majeures et mineures en sciences sociales.

Dans l'optique de l'exercice de rationalisation de l'offre de cours amorcé au printemps dernier par le module des sciences sociales, le conseil de module propose l'ajout à certaines majeures et mineures de cours optionnels provenant de la banque de cours des autres majeures et mineures.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par madame Marie Gérin, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1932 concernant l'ajout de cours optionnels à certaines majeures et mineures en sciences sociales, laquelle est jointe en appendice.

10.- Modification du certificat en communication publique (4496)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études la modification du certificat en communication publique (4496).

Compte tenu des difficultés rencontrées quant à l'offre du cours *COM1173 Projet en communication publique*, le module des sciences sociales propose la permutation entre un cours obligatoire et un cours optionnel.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur Jan Saint-Macary, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1933 concernant la modification du certificat en communication publique (4496), laquelle est jointe en appendice.

11.- Modification à la mineure en développement international (8541)

Le doyen des études soumet à l'approbation de la commission des études un projet de modification à la mineure en développement international (8541).

Compte tenu de l'objectif du programme de la mineure en développement international (8541), des contenus et de la pertinence de certains cours du programme, le conseil module des sciences sociales propose la permutation entre deux cours obligatoires et deux cours optionnels. De plus, dans la poursuite de l'exercice de rationalisation de l'offre de cours amorcé au printemps dernier, on propose l'ajout de cours optionnels à la liste existante.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Hurtubise, appuyée par monsieur André Manseau, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1934 concernant la modification à la mineure en développement international (8541), laquelle est jointe en appendice.

12.- Projet de création d'un certificat en psychologie

Le doyen des études sollicite l'avis des membres de la commission des études eu égard à la création d'un certificat en psychologie.

L'évolution du département de psychoéducation et de psychologie combinée aux besoins connus du milieu, à la nécessité d'accroître la clientèle étudiante et au besoin d'offrir une formation à court terme en psychologie indiquent que l'UQO possède toutes les ressources adéquates pour offrir, à même la banque de cours existante du baccalauréat, un certificat en psychologie.

Un projet de certificat en psychologie comportant trois différents volets tels « Introduction à l'intervention », « Mesure et évaluation », et « Introduction aux fondements de la psychologie » est proposé. L'attrait d'un programme de certificat, autant pour les professionnels que pour les étudiants finissants du CÉGEP ou dans le cadre d'un retour aux études, constitue un atout non négligeable pour attirer une nouvelle clientèle, qui pourrait poursuivre une formation au baccalauréat en psychologie.

Pour les fins de discussion, monsieur Denis Hurtubise se fait le proposeur du projet de résolution, appuyée par monsieur Luigi Logrippo. Le président invite les membres à discuter de la proposition.

Les membres de la commission confirment recevoir avec beaucoup d'intérêt le projet de création de certificat en psychologie mais conformément à l'article 35 du Règlement général numéro 1 et avec l'accord du proposeur et de l'appuyeur, ils conviennent à l'unanimité de retirer la proposition et de reporter son traitement à une séance ultérieure, afin de permettre au doyen des études de procéder à une révision du

document ainsi qu'à une reformulation des conditions d'admission qui y sont énoncées dans le but d'assurer une meilleure adéquation avec le profil de la clientèle visée.

La discussion permet en outre de confirmer que, de façon générale, la Commission des études s'attend à ce que les dossiers qui lui sont soumis aient été révisés par le Décanat des études. On confère de la sorte, un statut « institutionnel » aux projets qui parviennent à la Commission des études. Les membres s'attendent à ce que les dossiers qui lui sont présentés découlent de la collaboration entre les promoteurs et le décanat des études. Le doyen des études est tout à fait légitimé de bonifier les dossiers qui sont acheminés à la Commission des études. Lorsque des divergences surviennent avec les promoteurs, on suggère que ces éléments soient soulignés, par exemple, dans l'avis d'inscription rédigé à l'intention des membres.

13.- Avis au conseil d'administration relativement à un protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche soumet à la commission des études un projet de protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique relativement à une collaboration pour l'offre de programmes de cycles supérieurs en administration publique à Gatineau.

Depuis l'automne 2008, l'ENAP offre ses activités à Gatineau sur le campus de l'UQO (pavillon Alexandre-Taché). En plus du projet d'entente soumis dans le présent dossier, il est prévu que deux autres ententes viendront encadrer cette présence de l'ENAP sur le campus de l'UQO. L'une visera la location des espaces et l'autre l'utilisation des services de la bibliothèque.

Des discussions ont été menées entre la direction de l'ENAP et la direction de l'UQO afin de voir comment il serait possible de jumeler les forces des deux établissements afin d'optimiser l'offre de formation en administration publique à Gatineau. Le projet d'entente qui a été élaboré et qui est annexé à la présente permettrait d'encadrer des interventions conjointes dans trois programmes. L'objectif général qui est recherché est de faire en sorte que, conjointement, l'UQO et l'ENAP soient en mesure de mieux desservir les besoins de formation supérieure dans le domaine de l'administration publique à Gatineau.

D'abord, le protocole permettrait à des professeurs de l'UQO d'intervenir au sein de la maîtrise en administration publique de l'ENAP. Ensuite, l'entente prévoit aussi l'intervention de professeurs de l'UQO au sein du programme court de troisième cycle de l'ENAP. Finalement, l'entente viserait le développement d'une nouvelle concentration au doctorat en administration publique de l'ENAP laquelle prendrait assise sur les expertises provenant des professeurs de l'UQO et serait offerte conjointement par les deux établissements.

Compte tenu des expertises en place, le Département des sciences administratives de l'UQO sera sollicité pour les interventions à la maîtrise et au programme court de l'ENAP. Pour ce qui est du projet de nouvelle concentration au doctorat, des professeurs d'autres départements seront éventuellement invités à collaborer au dossier.

L'élaboration de l'entente a été appuyée par un comité de professeurs du Département des sciences administratives. De plus, l'Assemblée départementale du Département des sciences administratives a formulé un avis favorable à la conclusion de cette entente.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche recommande à la commission des études de formuler un avis favorable au conseil d'administration relativement à ce projet d'entente.

Des membres suggèrent certaines améliorations au texte de l'entente et à sa portée. En outre, il est suggéré qu'on prévoit la possibilité, pour des professeurs de l'UQO, d'agir comme co-directeur de thèse pour des étudiants de l'ENAP. De plus, afin

de protéger la disponibilité des professeurs pour l'enseignement aux étudiants de l'UQO, on suggère que la limite de 6 crédits par année s'applique à toutes les interventions des professeurs de l'UQO dans des activités de l'ENAP. D'autres éléments sont suggérés afin de rendre le texte plus précis.

Après délibérations, sur proposition de monsieur Denis Dubé, appuyée par monsieur Luigi Logrippo, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 273-CE-1935 concernant l'avis au conseil d'administration relativement à un protocole d'entente avec l'École nationale d'administration publique, en tenant compte des modifications effectuées en séance, laquelle est jointe en appendice.

14.- Période d'information et questions

Le recteur sollicite l'avis des membres concernant un changement envisagé à l'égard de l'heure du début des réunions de la commission des études pour la prochaine année académique. Évoquant certaines difficultés rencontrées au cours de la présente année, notamment quant à la difficulté, en plusieurs occasions, à débiter les réunions de la commission selon l'heure de convocation et aussi des difficultés à obtenir le quorum en certaines occasions, il soumet l'idée de modifier l'heure de début des réunions de la commission en les faisant plutôt débiter à 9 h 00 mais en les maintenant les jeudis. Des mesures pourraient être prises, le cas échéant, pour assurer un service de repas lorsque la réunion se poursuivrait sur l'heure du dîner. Les membres se disent unanimement en accord avec la modification proposée. Le calendrier des instances, en ce qui concerne la commission des études, sera donc modifié en conséquence.

Le doyen des études informe la commission que le dossier du projet de doctorat en psychologie progresse normalement. La Commission d'évaluation des projets de programme (CEP) de la CRÉPUQ a donné récemment un avis favorable au projet. Cet avis est assorti de six conditions et de deux suggestions. La prochaine étape avant son implantation consiste à obtenir la confirmation du financement des effectifs étudiants par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport. Une demande en ce sens auprès du MELS est présentement en voie de finalisation. Le démarrage du programme pour la prochaine année académique demeure, dans ce contexte, toujours possible. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche précise que certaines conditions indiquées par la commission d'évaluation des projets de programme concernent l'ajout de professeurs pour soutenir cette formation. En outre, l'avis de la CEP précise qu'un nouveau professeur devrait être embauché à chacune des trois premières années d'implantation de ce programme. De plus, les professeurs de psychologie qui quitteraient le département devraient être remplacés. Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche commente la difficulté de donner suite à ces conditions dans le contexte qu'on connaît. En outre, les ressources financières limitées de l'UQO limitent grandement la possibilité d'ajouter des professeurs au nombre de postes prévu par la convention collective. De plus, l'affectation des postes au sein des départements résulte d'une opération annuelle pour laquelle il n'est pas acceptable de prendre des engagements à l'avance. Par ailleurs, il importe de démontrer que l'UQO entend prendre les moyens dont elle dispose pour faire en sorte qu'elle respectera les conditions énoncées par la CEP.

Faisant suite à une demande formulée en ce sens par la commission des études lors de sa dernière réunion, le doyen des études mentionne avoir procédé aux suivis concernant les cours d'enrichissement dans le programme de baccalauréat en psychologie. Ainsi, il confirme que le profil A du programme a été revu afin de prévoir 12 crédits d'enrichissement.

En ce qui a trait à la création de nouveaux cours au sein du Département d'études langagières en lien avec la présence d'un professeur invité, il indique que, après discussion avec le département, il sera possible de s'en tenir aux deux cours créés à l'automne dernier. Par ailleurs, il précise que, contrairement à ce qui avait été perçu lors des travaux de la Commission des études, les objectifs proposés pour chacun des cours sont différents.

Le doyen de la recherche informe la commission qu'à la suite du plus récent concours concernant l'octroi des subventions de recherche du Conseil de recherches en

sciences humaines du Canada (CRSH), un seul des 18 projets présentés par des professeurs de l'Université, a été accepté. Il indique qu'il tentera de faire le point sur cette situation, en outre, en demandant aux professeurs concernés de lui acheminer les commentaires qu'ils recevront afin de mieux évaluer la situation.

Le recteur mentionne que la radio étudiante de l'UQO, REEL-Radio, aura bientôt une nouvelle opportunité d'effectuer des représentations auprès du CRTC en vue de l'obtention d'une licence de diffusion de type «FM» et rappelle l'appui de l'Université de même que celui de la Ville de Gatineau.

Les membres échangent sur le contenu de la lettre que les directions de module faisaient parvenir au doyen des études, le 23 mars 2009, et dans laquelle était dénoncée, unanimement, la coupure exigée de 5% du nombre d'activités d'enseignement en prévision de l'année académique 2009-2010, en vue de favoriser l'atteinte de l'équilibre budgétaire. Cette mesure a suscité, selon la compréhension qu'en ont plusieurs membres, la réprobation des directions de module pour plusieurs raisons. Le fait, par exemple, qu'elle ait été communiquée tardivement, alors que l'opération de «commandes» des cours par les directions modulaires avait déjà été effectuée, engendre des frustrations et des difficultés de planification pour les opérations sous la responsabilité des modules. On questionne également le fait que cette mesure aurait pour effet de provoquer des coupures dans des cours comportant un fort contingent d'étudiants alors que ceux qui en comptent moins ne seraient pas affectés de la même manière. On déplore également le fait que ce sont les modules dont l'effectif étudiant est plus élevé qui économiseraient davantage.

Il est mentionné que les directions de module sont très conscientes des enjeux reliés à la composition et à la diversité des groupes mais qu'il est essentiel qu'elles soient associées, au préalable, à la mise en place des mesures.

Un membre souligne que selon lui, de telles approches devraient être modulées selon les cycles d'enseignement. Selon lui, la situation actuelle met en évidence la nécessité d'envisager des solutions novatrices pour faire face aux enjeux à long terme.

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche et le doyen rappellent que la moyenne cible de 35 étudiants par cours, malgré qu'elle ne soit pas encore atteinte, et ne le sera vraisemblablement pas malgré la diminution du nombre d'activités, demeure l'objectif à atteindre. Cette mesure fait d'ailleurs l'objet d'une entente avec le Syndicat des professeurs (SPPUQO). Le doyen des études explique que la coupure de cours a été réalisée en éliminant des répétitions de mêmes cours offerts à plus d'une reprise, soit le jour, soit le soir. Le fait de retrancher ces répétitions ne prive pas les étudiants de l'accès aux cours qui sont requis dans leur cheminement.

Le doyen des études confirme être actuellement engagé dans un processus de réflexion visant à identifier, pour l'avenir, des formules de détermination des activités d'enseignement qui soient viables et probantes et qui seraient susceptibles d'amoindrir les retombées négatives des mesures de redressement budgétaire qui affectent la mission d'enseignement.

15.- Dépôt de document

15.1 Lettre des directions de module au doyen des études


16.- Prochaine assemblée (7 mai 2009)

La prochaine assemblée de la commission des études est prévue pour le 7 mai 2009.

17.- Levée de l'assemblée

Sur une proposition de madame Ana-Maria Davila-Gomez, appuyée par madame Marie Gérin, il est résolu de lever l'assemblée à 15 h 55.



Le président

Le secrétaire d'assemblée